



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE d'ANTONNE ET TRIGONANT

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 23/03/2019

Date d'affichage : 10/04/2019

L'an **deux mil dix neuf, le neuf avril**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE ET TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, M. Alain HYOT, Mme Claudie LIAUD, M. Arnaud GINTRAC, Mme Stéphanie JALADIS, M. Philippe COUTY, M. Sébastien CURNIL, Mme Marie DASSAS, M. Jean Luc PLANCHE, M. Jérôme ROGATION, Mme Marie Aude BINEAUD.

Étaient absents excusés : M. Gaston ROBLIN.

Étaient absents non excusés : M. François AUBISSE, Mme Myriam OISEAU, Mme Isabelle CHARENTON.

Procurations : M. Gaston ROBLIN en faveur de M. Alain HYOT.

Secrétaire : M. Alain HYOT.

OBJET : Projet de PLUi établi par la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux.

Monsieur le Maire rappelle que le PLUi est en phase finale d'élaboration et que le Conseil Communautaire du Grand Périgueux, par délibération en date du 24 janvier 2019, a arrêté le projet de ce plan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet du PLUi du Grand Périgueux arrêté en Conseil Communautaire le 24 janvier 2019.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
Maire, M. DANIEL LE MAO

